

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE MUNICIPAL N° 2026-05

\*\*\*\*\*

### Arrêté de délégation à un adjoint

Le Maire de Saint-Félix-de-Lunel,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Article 1 : A compter du 21 mars 2026 Mme Valérie QUINTARD , 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant la gestion du personnel communal.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à Saint Félix de Lunel, le 21 mars 2026,  
Le Maire,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Arrêté de délégation à un adjoint (le 1er)

.....  
Date de décision: 21/03/2026

Date de réception de l'accusé 24/03/2026

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 202605

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260321-202605-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 5 .4

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20260324091801.pdf ( 99\_AI-012-211202213-20260324-202605-AI-1-1\_1.pdf )

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

## **ARRETE MUNICIPAL N° 2026-06**

\*\*\*\*\*

### **Arrêté de délégation à un adjoint**

Le Maire de Saint-Félix-de-Lunel,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Article 1 : A compter du 21 mars 2026 M. BONY Jérôme, 2ème adjoint, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant l'urbanisme et les travaux.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à Saint Félix de Lunel, le 21 mars 2026,  
Le Maire,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation à un adjoint (2 eme)

.....  
Date de décision: 21/03/2026

Date de réception de l'accusé 24/03/2026

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 202606

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260321-202606-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 5 .4

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20260324091809.pdf ( 99\_AI-012-211202213-20260324-202606-AI-1-1\_1.pdf )

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

## **ARRETE MUNICIPAL N° 2026-07**

\*\*\*\*\*

### **Arrêté de délégation à un adjoint**

Le Maire de Saint-Félix-de-Lunel,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Article 1 : A compter du 21 mars 2026 Mme FAYEL Elisabeth, 3ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant les affaires scolaires.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjointe sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à Saint Félix de Lunel, le 21 mars 2026,  
Le Maire,



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégation à un adjoint (3 eme)

.....  
Date de décision: 21/03/2026

Date de réception de l'accusé 24/03/2026

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 202607

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20260321-202607-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 5 .4

Institutions et vie politique

Delegation de fonctions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 20260324091816.pdf ( 99\_AI-012-211202213-20260324-202607-AI-1-1\_1.pdf )